

**BIENVENUE
DANS VOTRE
ÉGLISE.**



**> Orientations diocésaines
sur les Funérailles**





Décret concernant les Orientations diocésaines sur les Funérailles

Diocèse de Saint-Claude

Le 23 décembre 2008, Mgr Jean Legrez, alors évêque de Saint-Claude, promulguait des Orientations diocésaines pour la pastorale des funérailles.

En raison de l'évolution de la situation pastorale de notre diocèse, le Conseil Presbytéral a mené une nouvelle réflexion sur ce sujet à partir de propositions élaborées par un groupe de travail composé de prêtres et de laïcs. C'est l'évêque et le Conseil épiscopal qui en ont validé le texte final promulgué sous la forme d'un Décret concernant les Orientations diocésaines sur les funérailles.

Introduction

Aujourd'hui, plus que jamais, la condition mortelle de l'homme interroge nos sociétés. Alors que la science et la technique permettent des progrès étonnants, la mort, sa dimension incompréhensible et radicale, apparaît à bon nombre de nos contemporains comme un échec douloureux, voire insupportable.

Pour cette raison, face à la mort, notre société hésite entre le déni, le désir de cacher la mort et une volonté de dépassement de la mort parfois prométhéenne, pouvant aller jusqu'à l'illusion de « réparer indéfiniment le vivant ».

L'Eglise catholique, pour sa part, voit dans l'expérience de la mort un moment important pour accompagner ceux qui souffrent, pour annoncer la mort et la résurrection du Christ et pour témoigner de l'espérance chrétienne. Pour un chrétien, la mort n'est pas le dernier mot de la vie, mais le passage vers la vie plénière et la gloire de la vie éternelle. La célébration des funérailles dans l'Eglise catholique vise donc à associer les défunts à la Pâque du Christ Ressuscité.

C'est pourquoi l'Eglise a toujours eu le souci d'accompagner ses membres dans le dernier moment de leur vie terrestre. En ce sens, durant des siècles le prêtre était l'homme que l'on appelait au chevet des mourants pour préparer le passage vers la vie éternelle et « assurer son salut ».

Aujourd'hui, ces modalités de la vie chrétienne sont en pleine évolution. D'une part, comme on l'a souligné, le rapport à la mort a changé dans notre société. On meurt de moins en moins à la maison, mais de plus en plus dans des structures d'accueil de personnes en fin de vie ou à l'hôpital. Des conceptions nouvelles de la mort et de l'au-delà se sont répandues dans notre culture occidentale ; elles conduisent à un autre rapport à l'éternité et au corps et induisent parfois de nouvelles pratiques face à la mort comme la crémation. La question du salut est aussi devenue

moins prégnante. D'autre part, l'Eglise elle-même vit le rapport à la mort de manière nouvelle. Depuis quelques décennies, la place de la communauté catholique dans la célébration a été revalorisée. Le rôle et l'importance de la Parole de Dieu comme proclamation de l'espérance ont été remis en pleine lumière. La diminution du nombre des prêtres conduit aussi à des pratiques renouvelées face à la mort et aux défunts, qui sollicitent l'ensemble des membres de l'Eglise.


Le présent document voudrait éclairer certains aspects de ces pratiques pour permettre aux communautés paroissiales de vivre cette dimension délicate de la mission de manière fructueuse, paisible et pour le bien des fidèles.

1 - Une Eglise qui accueille

Face au drame de la mort, il est essentiel que les proches du défunt puissent être accueillis dans de bonnes conditions. Cet accueil est une mission de toute l'Eglise, car c'est l'Eglise tout entière qui accompagne et qui célèbre.

Cet accueil, mission de toute l'Eglise, est assuré par les ministres ordonnés mais aussi par les fidèles laïcs, particulièrement les membres des équipes funérailles. Cet accueil demande une attention aux personnes et une écoute attentive afin d'assurer un véritable accompagnement humain et spirituel.

C'est en particulier grâce à cet accueil et à cette écoute que l'on pourra opérer le discernement pastoral concernant la célébration à privilégier (le type de célébration, liturgie de la parole ou célébration eucharistique, éventuellement le lieu), la présidence ou la conduite de la prière (présidence / présence du curé, d'un prêtre ou d'un diacre, conduite par un laïc) et la prise en compte des demandes des familles (veille de prière, crémation, temps de prière au funéraire).



On veillera particulièrement à éclairer les proches du défunt quant au sens de la célébration et des rites, des signes et des symboles qui seront mis en œuvre dans la célébration. Cette dimension catéchétique nous rappelle la dimension fortement évangélicatrice de la célébration des funérailles.

On aura soin d'accueillir les demandes de la famille, mais de les situer dans la démarche d'accompagnement. En particulier on veillera à éclairer le fait que la lecture de textes profanes, l'écoute de certaines musiques, l'usage de certains chants ne sont pas opportuns au cœur de la célébration mais peuvent trouver toute leur place à d'autres étapes de l'accompagnement.

2 - Une Eglise qui accompagne

Comme on vient de l'évoquer, cet accompagnement commence par un accueil bienveillant des proches du défunt qui sont en souffrance. On veillera à faciliter cet accueil pour que la rencontre avec les proches puisse se faire dans de bonnes conditions. Cet accueil sera assuré par un ministre ordonné et/ou les laïcs mandatés pour l'accompagnement des funérailles.

L'accompagnement peut se poursuivre, selon les souhaits des proches, les possibilités paroissiales et les coutumes locales, par une proposition de veillée de prière, voire une prière adaptée au moment de la fermeture du cercueil.

L'accompagnement intègre la préparation de la célébration avec les choix à effectuer en lien avec la famille. On veillera à éclairer le sens chrétien de la mort, l'espérance chrétienne. A cette occasion on pourra insister sur le sens de l'inhumation. On rappellera, si cela est nécessaire, que l'Eglise consent bien à la crémation. On expliquera cependant que l'inhumation respecte mieux le lien avec la mort et la résurrection du Christ, le sens chrétien du corps. L'inhumation est aussi un élément important pour intégrer la disparition de l'être cher et permettre de faire son deuil dans les meilleures dispositions (cf. Documents Episcopat n° 6 / 2014 – *Accueillir et accompagner la pratique de la crémation*).

L'accompagnement se poursuit par la célébration des funérailles, qui peut prendre la forme d'une célébration eucharistique ou d'une célébration de la Parole. Le choix de la célébration fera l'objet d'un discernement (présence ou non d'un prêtre, sens de l'eucharistie pour les proches et le défunt). Si l'eucharistie n'est pas célébrée, on sera attentif à relier la célébration des funérailles à la messe dominicale, où la communauté priera particulièrement pour le défunt.

On invitera les proches à se joindre à cette célébration eucharistique. A cette occasion on favorisera un accueil bienveillant, particulièrement à l'égard des familles peu habituées à la pratique eucharistique.

L'accompagnement pourra se prolonger après la célébration. D'une part en assurant un temps de prière au cimetière, d'autre part en gardant lien avec les proches dans les temps qui suivent la célébration. On pourra ainsi, dans la mesure du possible, visiter la famille en deuil pour lui signifier la proximité de la communauté ecclésiale. On sera particulièrement attentif à ce type de démarche en cas de funérailles douloureuses (décès d'enfant, de jeune, de jeunes parents, suicide...). On pourra aussi inviter la famille lors d'une occasion importante et significative comme la fête de la Toussaint. On pourra aussi suggérer à la famille de faire célébrer l'eucharistie pour le défunt en signifiant bien que cette pratique montre l'attachement au défunt et qu'elle permet de continuer de le confier à Dieu dans la prière communautaire de l'Eglise.

3 - Toute l'Eglise accompagne

Accompagner les funérailles, comme nous l'avons souligné, est de la responsabilité de toute l'Eglise, mais au premier chef de la responsabilité des curés qui veillent sur les fidèles qui leur sont confiés.

Pour cette raison le curé d'une paroisse est normalement, dans notre Eglise catholique, le célébrant des funérailles (cf. Canon 530, n°5). C'est lui qui les préside au titre de son ministère. Dans la préparation de la célébration comme dans son animation, il est aidé par les membres des équipes funérailles. Dans la mesure où il n'est pas disponible en raison de la charge de la mission ou d'autres motifs légitimes, le curé peut être remplacé par un autre prêtre. Il peut aussi confier la conduite de la célébration à un diacre permanent.

Dans notre diocèse, le faible nombre de prêtres et l'accroissement de la taille des communautés ne permettent pas aux curés d'assurer la présidence des célébrations de funérailles de manière systématique. Pour cette raison, notre diocèse dispose d'équipes de funérailles qui prennent en charge de manière régulière ces célébrations. Les membres de ces équipes sont appelés par les curés, formés et mandatés pour cette mission. Quand le curé n'est pas disponible ou qu'il ne peut pas assurer la présidence, c'est un membre de l'équipe funérailles qui conduit la prière.

Il ne serait cependant pas cohérent que les curés ne célèbrent plus de funérailles, affaiblissant ainsi le lien qui existe entre le ministère presbytéral, la célé-

bration du mystère pascal qui culmine dans l'eucharistie et le sens de la présidence de la communauté. Comme le souligne la Conférence des évêques de France, « *des orientations qui rendraient impossible la présidence des funérailles par un ministre ordonné seraient contraires à l'esprit de la liturgie de l'Eglise et à la foi qu'elle exprime* » (Assemblée plénière - avril 2009). Les curés auront donc à apprécier dans le cadre d'un discernement pastoral pour le bien des fidèles les situations où ils privilégieront le fait de présider (décès d'enfant, de jeune, de jeunes parents, suicide, situation particulièrement douloureuse, impact pastoral particulier, etc.).

De même, lors de funérailles, à l'occasion d'un décès, une famille peut avoir en son sein ou dans ses proches un prêtre ou un diacre disponible pour célébrer. On veillera, après une appréciation du lien entre ce prêtre et la famille, à le laisser présider en prenant soin de lui réserver un accueil bienveillant. Pour cela, ce prêtre devra s'annoncer avant la célébration et se mettre en lien avec la paroisse (curé ou équipe funérailles) ; il veillera si possible à préparer la célébration avec l'équipe de la paroisse et la famille. S'il ne le peut pas, il aura soin d'entrer dans la célébration telle qu'elle aura été préparée par l'équipe funérailles de la paroisse. S'il préside, il ouvre la célébration, dit les oraisons, proclame l'Evangile et assure l'homélie, introduit et conclut le rite pénitentiel et la prière universelle, assure la conduite des prières et des rites du dernier adieu.

4 - Une Eglise qui se forme pour accompagner les funérailles

La pastorale des funérailles, comme nous venons de l'évoquer, est en pleine mutation en raison de l'évolution de la vie de l'Eglise et de notre société. On veillera donc à avoir le souci de la qualité de formation de ceux qui interviennent dans le cadre de la pastorale des funérailles.

On veillera avant tout à la qualité de formation des membres des équipes funérailles. Nous savons combien ces équipes sont aujourd'hui nécessaires et précieuses. Nous pouvons rendre grâce de ce qu'elles apportent à la vie de l'Eglise, comme en témoignent de nombreux fidèles. Sous la responsabilité des curés, ces équipes produisent de nombreux fruits dans l'accueil et l'accompagnement qu'elles assurent. Elles vivent elles-mêmes une véritable expérience spirituelle qui les fait grandir dans leur communion au Christ. Pour leur permettre de poursuivre leur mission, on aura le souci de leur formation permanente

en lien avec le service diocésain de la pastorale liturgique et sacramentelle. On donnera aussi à ces équipes l'occasion de vivre des moments de relecture et de ressourcement spirituel.

De manière générale et pour « rendre raison de l'espérance » chrétienne, on aura soin d'avoir des lieux de réflexion et de formation pour nourrir les questions nouvelles de la pastorale des funérailles comme la place de la crémation, le lien entre la célébration des funérailles et la célébration eucharistique de la communauté paroissiale, l'église comme lieu habituel de célébration et les pratiques nouvelles des sociétés de pompes funèbres, etc.

On aura le souci de promouvoir l'utilisation, par les équipes de funérailles, des documents adaptés à cette mission. L'Eglise locale qui célèbre le fait en cohérence avec la communion de l'Eglise catholique. On utilisera donc d'une part les rituels avec leurs introductions riches et éclairantes, mais aussi, d'autre part, le guide « *Dans l'espérance chrétienne. Célébrations pour les défunts - Octobre 2008* » et les numéros spécifiques des *Documents Episcopat*. On veillera à rendre localement ces documents accessibles aux membres des équipes.

On sera attentif enfin à informer les équipes de l'attention à avoir dans les relations avec les sociétés de pompes funèbres. La bonne articulation entre ces sociétés et la mission de la paroisse est un élément essentiel pour la qualité de l'accompagnement des familles des défunts et l'annonce de l'espérance chrétienne.

Dans toute la mise en œuvre de ces directives, on aura soin d'être attentif à manifester l'unité de l'Eglise par la proclamation de la Parole, la célébration des mystères et le service du prochain. On aura soin de garder au cœur le souci du bien commun.

Lons-le-Saunier, le 22 septembre 2015

+ Vincent Jordy
Evêque de Saint-Claude



Evêché de Saint-Claude

1, rue du Colonel Mahon
39000 Lons-le-Saunier
03 84 47 10 89
eveche@eglisejura.com
www.eglisejura.com